

« Les collectivités locales doivent pouvoir payer en monnaie complémentaire »

Dans une tribune au « Monde », trente-quatre élus demandent au gouvernement de reconnaître à leurs collectivités le droit d'utiliser les monnaies locales pour leurs propres paiements.

LE MONDE | 30.04.2018 à 07h01 | Par Collectif



« Le circuit monétaire complémentaire ne vise nullement à se substituer à l'euro mais précisément à le compléter, en organisant une partie des échanges au profit des emplois locaux et en mieux valorisant les ressources locales »
(Photo: l'eusko, monnaie locale utilisée à Bayonne, en 2013). GAIZKA IROZ / AFP

Tribune. Impulsée par le président de la République, la Conférence nationale des territoires propose entre autres de « *donner aux collectivités plus de liberté et plus de souplesse pour agir* ». On ne peut que soutenir cet objectif : pour vitaliser le tissu économique local et réparer les nombreuses fractures territoriales, nous avons besoin d'outils décentralisés, innovants et surtout à la portée des citoyens.

Parmi ces outils figurent désormais les monnaies locales et complémentaires, une vraie innovation sociale qui émerge un peu partout en France, le plus souvent grâce au travail bénévole des habitants réunis au sein d'une association. Cet engagement citoyen mérite d'être soutenu tant il s'inscrit dans les objectifs largement partagés : bâtir une économie plus inclusive, un système alimentaire plus soutenable, mener une transition énergétique et écologique pourvoyeuse d'emploi.

Lire aussi : [Edouard Philippe rassure les collectivités locales](#)

([/politique/article/2017/12/15/edouard-philippe-rassure-les-collectivites-locales_5230159_823448.html](#))

Améliorer l'accès des PME à la commande publique, soutenir l'agriculture de proximité ou revitaliser les centres-villes sont des mesures qui vont dans le bon sens, encore faut-il que la richesse créée sur un territoire serve durablement à développer ce territoire même, au lieu de s'enfuir ailleurs comme c'est souvent le cas.

C'est tout l'enjeu d'un circuit monétaire complémentaire, qui ne vise nullement à se substituer à l'euro mais précisément à le compléter, en organisant une partie des échanges au profit des emplois locaux et en mieux valorisant les ressources locales. Cet enjeu n'est pas uniquement économique, il en va fondamentalement du territoire comme cadre de vie où se nouent les liens sociaux de proximité.

Flou juridique

Si les collectivités ont un rôle clef à jouer pour inventer les territoires de demain, c'est à l'Etat de leur offrir le cadre légal approprié. Les collectivités qui le souhaitent doivent pouvoir participer activement au circuit monétaire local, à la fois en acceptant la monnaie en paiement des services publics locaux, et pour régler une partie de leurs propres dépenses.

Lire aussi : Au Pays basque, une monnaie autant pour revendiquer une identité que pour l'économie (/economie/article/2018/02/14/au-pays-basque-une-monnaie-autant-pour-revendiquer-une-identite-que-pour-l-economie_5256718_3234.html)

Rappelons que les autorités de supervision veillent désormais sur ces dispositifs, qui ne représentent aucun risque financier pour les participants au circuit, les contribuables ou les recettes publiques. De son côté, l'Etat a jeté les bases d'un cadre légal avec la loi sur l'économie sociale et solidaire de 2014.

Mais le flou juridique persiste sur un point clef, à savoir l'usage actif des monnaies complémentaires par les collectivités. Un contentieux récent qui a opposé la mairie de Bayonne aux représentants de l'Etat montre l'incertitude qui entoure cette question, et qui freine les élus prêts à s'investir dans les projets.

Lire aussi : Les monnaies complémentaires, un rempart contre le capitalisme financier ? (/societe/article/2015/07/09/les-monnaies-complementaires-un-rempart-contre-le-capitalisme-financier_4677056_3224.html)

Nous demandons donc à l'Etat de clarifier la situation en reconnaissant explicitement le droit des collectivités d'utiliser des titres de paiement complémentaires pour payer les acteurs qui ont choisi d'adhérer au réseau monétaire local. C'est en intégrant pleinement les collectivités à leur circulation que nous pourrions démontrer le potentiel des monnaies locales complémentaires.

Les signataires : **Eric Piolle**, maire de Grenoble ; **Pascal Bolo**, vice-président de Nantes Métropole et **Matthieu Theurier**, vice-président de Rennes Métropole ; **Christiane Bouchart**, conseillère municipale de Lille et présidente du Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire ; **Dounia Besson**, adjointe au maire de **Lyon** ; **Nathalie Perrin-Gilbert**, maire du 1er arrondissement de **Lyon** ; **Olivier Gros**, conseiller municipal d'Avignon ; **Laurence Hugues**, adjointe au maire, Paris 3e ; **Jean Claude Pradels**, adjoint au maire de Mégnac ; **Claude Dini**, conseiller municipal de La Seyne-sur-Mer ; **Denis Grandjean**, conseiller municipal et de territoire Aubagne ; **Riad Gharbi**, conseiller municipal de La Seyne-sur-Mer ; **Michel Ifri**, conseiller municipal de Lille ; **Bernard Macret**, conseiller municipal de Grenoble ; **Franck Presumey**, adjoint au maire de Tullins ; **Antoine Maurice**, conseiller municipal de Toulouse ; **Benjamin Trocmé**, conseiller départemental de l'Isère ; **Sébastien Eyraud**, maire de Laval ; **Xavier Vitry**, conseiller municipal de Meyrie ; **Olivier Canavy**, conseiller communautaire de Pyrénées audoises ; **Amans Gausse**, conseiller municipal de Languédias ; **Christine Pasquet**, adjointe au maire d'Aillant-sur-Milleron ; **Bruno Charles**, vice-président de la métropole de **Lyon** ; **Emeline Baume**, conseillère municipale de la métropole de **Lyon** ; **Yann-Fanch Kerneis**, conseiller municipal de Plouzané ; **Pierre Meriaux**, conseiller municipal délégué de Grenoble ; **Agnès Mollon**, conseillère municipale de Riom ; **Carmen Logan**, adjointe au maire de Lanvalley ; **Pascal Clouaire**, adjoint au maire de Grenoble et conseiller métropolitain Grenoble-Alpes-Métropole ; **Kattin Doyharcabal**, conseillère municipale d'Espelette ; **Fabienne Grebert**, conseillère de la région Auvergne-Rhône-Alpes ; **Gérard Heit**, adjoint au maire de Conches-en-Ouche ; **Grégory Bernard**, adjoint au maire de Clermont-Ferrand ; **Jacky Grand**, conseiller départemental du Puy-de-Dôme et adjoint au maire de Billom.
